



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Quorum..... 8
Présents..... 15
Votants..... 15
Procturation..... 0
Absent..... 0

Date de la convocation : 05/03/2026

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, Maire.**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise,
JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine,
VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel,
DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS
Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL
Didier.

SECRETARE DE SÉANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 1**

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire, après avoir transmis le procès-verbal du Conseil municipal du 6 février 2026 à tous les conseillers pour lecture et validation, demande si des observations sont relevées sur le présent procès-verbal et invite le conseil municipal à l'approuver.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal modifié du Conseil municipal du 6 février 2026.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 3**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU CFU DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et laisse la présidence à Monsieur Claude REFREGERS.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Monsieur Claude REFREGERS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU 2025 ;

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Claude REFREGERS.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le CFU 2025 et lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025						
Opération de l'exercice 2025	728 849.44 €	1 028 663.96 €	225 935.13 €	189 273.06 €	954 784.57 €	1 217 937.02 €
Résultat comptable 2025		299 814.52 €	-36 662.07 €			263 152.45 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		397 101.13		394 532.69 €		791 633.82 €
Résultat de clôture à affecter		696 915.65 €		357 870.62 €		1 054 786.27 €
RAR 2025			997 779.48 €	175 764.00 €	997 779.48 €	175 764.00 €
Résultats définitifs		696 915.65 €	-464 144.86 €			232 770.79 €

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Saint-Jean-du-Bruel et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération approuvée à 14 voix pour
(Le maire quitte la salle lors du vote du CFU)*

SEANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 4

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : APPROBATION DU CFU DE L'EXERCICE 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Monsieur Claude REFREGERS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU 2025 ;

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Claude REFREGERS ;

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le CFU 2025 et lequel peut se résumer ainsi :

EAU	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025						
Opération de l'exercice 2025	222 119.34 €	239 451.44 €	47 310.47 €	75 867.37 €	269 429.81 €	315 318.81 €
Résultat comptable 2025		17 332.10 €		28 556.90 €		45 889.00 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)				32 869.99 €		32 869.99 €
Résultat de clôture à affecter		17 332.10 €		61 426.89 €		78 758.99 €
RAR 2025			170 805.63 €	28 000.00 €	170 805.63 €	28 000.00 €
Résultats définitifs		17 332.10 €	-81 378.74 €		-64 046.64 €	

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'eau et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération approuvée à 14 voix pour
(Le maire quitte la salle lors du vote du CFU)*

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 5**

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU CFU DE L'EXERCICE 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Monsieur Claude REFREGERS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU 2025 ;

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Claude REFREGERS.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le CFU 2025 et lequel peut se résumer ainsi :

ASSAINISSEMENT	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025						
Opération de l'exercice 2025	148 622.49 €	134 015.29 €	71 892.09 €	151 725.88 €	220 514.58 €	285 741.17 €
Résultat comptable 2025	-14 607.20 €			79 833.79 €		65 226.59 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		46 474.69 €		77 586.10 €		124 060.79 €
Résultat de clôture à affecter		31 867.49 €		157 419.89 €		189 287.38 €
RAR 2025			394 785.11 €	112 994.00 €	394 785.11 €	112 994.00 €
Résultats définitifs		31 867.49 €	-124 371.22 €		-92 503.73 €	

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'assainissement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Delibération approuvée à 14 voix pour
(Le maire quitte la salle lors du vote du CFU)*

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 6**

BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE : APPROBATION DU CFU DE L'EXERCICE 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Monsieur Claude REFREGERS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU 2025 ;

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Claude REFREGERS ;

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le CFU 2025 et lequel peut se résumer ainsi :

MICROCENTRALE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025						
Opération de l'exercice 2025	8 168.07 €	17 866.06 €	10 790.00 €	4 051.00 €	18 958.07 €	21 917.06 €
Résultat comptable 2025		9 697.99 €	-6 739.00 €			2 958.99 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	-14 666.68			50 684.46 €		36 017.78 €
Résultat de clôture à affecter	-4 968.69 €			43 945.46 €		38 976.77 €
RAR 2025			9 400.00 €		9 400.00 €	
Résultats définitifs	-4 968.69 €			34 545.46 €		29 576.77 €

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la microcentrale et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Delibération approuvée à 14 voix pour
(Le maire quitte la salle lors du vote du CFU)*

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 7**

BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE : APPROBATION DU CFU DE L'EXERCICE 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Monsieur Claude REFREGERS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU 2025 ;

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Claude REFREGERS.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le CFU 2025 et lequel peut se résumer ainsi :

STATION-SERVICE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025						
Opération de l'exercice 2025	261 711.12 €	257 053.89 €	0.00 €	41 654.26 €	261 711.12 €	298 708.15 €
Résultat comptable 2025	-4 657.23 €			41 654.26 €		36 997.03 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	-272.96 €		-3 827.74 €		-4 100.70 €	
Résultat de clôture à affecter	-4 930.19 €			37 826.52 €		32 896.33 €
RAR 2025					0.00 €	0.00 €
Résultats définitifs	-4 930.19 €			37 826.52 €		32 896.33 €

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la station-service et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération approuvée à 14 voix pour
(Le maire quitte la salle lors du vote du CFU)*

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 8**

BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES : APPROBATION DU CFU DE L'EXERCICE 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Monsieur Claude REFREGERS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU 2025 ;

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Claude REFREGERS.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le CFU 2025 et lequel peut se résumer ainsi :

VILLAGE VACANCES	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025						
Opération de l'exercice 2025	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat comptable 2025		0.00 €		0.00 €		0.00 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	-64 445.52 €			30 254.37 €	-34 191.15 €	
Résultat de clôture à affecter	-64 445.52 €			30 254.37 €	-34 191.15 €	
RAR 2025					0.00 €	0.00 €
Résultats définitifs	-64 445.52 €			30 254.37 €	-34 191.15 €	

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du village vacances et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et pour clôturer le budget annexe du village vacances au 31/12/2025.

*Délibération approuvée à 14 voix pour
(Le maire quitte la salle lors du vote du CFU)*

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 9**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire réintègre la salle et reprend la présidence du conseil municipal.

Considérant que :

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

Résultat d'investissement

1 - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-36 662.07 €
2 - Résultats antérieurs reportés ligne 001 du compte financier unique 2025, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	394 532.69 €
2 - Résultats antérieurs reportés Du budget VILLAGE DE VACANCES 2025	30 254.37 €
	<hr/>
3 - Résultat à affecter = (1 + 2)	388 124.99 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT = 3

4 - Excédent reporté en investissement R 001 sur 2026	388 124.99 €
5 - Déficit reporté en investissement D 001 sur 2026	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	299 814.52 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique , précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	397 101.13 €
B - Résultats antérieurs reportés Du budget VILLAGE DE VACANCES 2025	-64 445.52 €
	<hr/>
C - Résultat à affecter = (A + B) (Si C est négatif, report du déficit ligne I ci-dessous)	632 470.13 €
D - Solde d'exécution d'investissements (Résultat d'investissements)	388 124.99 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-822 015.48 €
F - Besoin de financement : D + E	-433 890.49 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT = C / = G+ H	632 470.13 €
	<hr/>
G - Affectation en réserve R 1068 en investissement sur 2026	433 890.49 €
H - Excédent reporté en fonctionnement R 002 sur 2026	198 579.64 €
I - Déficit reporté en fonctionnement D 002 sur 2026	0.00 €

Le conseil municipal décide :

D'AFFECTER sur le budget communal 2026 le résultat d'investissement positif en recettes d'investissements au compte 001 soit 388 124,99 € ;

D'AFFECTER sur le budget communal 2026, 433 890,49 € en réserves au compte 10668 de la section d'investissement et le solde positif en recettes de fonctionnement au compte 002, soit 198 579,64 € ;

DE CLÔTURER le budget annexe du village vacances au 31/12/2025.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 10**

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Considérant que :

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat d'investissement	
1 - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	28 556.90 €
2 - Résultats antérieurs reportés ligne 001 du compte financier unique 2025, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32 869.99 €
3 - Résultat à affecter = (1 + 2)	61 426.89 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT = 3	
4 - Excédent reporté en investissement R 001 sur 2026	61 426.89 €
5 - Déficit reporté en investissement D 001 sur 2026	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 332.10 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique , précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C - Résultat à affecter = (A + B) (Si C est négatif, report du déficit ligne I ci-dessous)	17 332.10 €
D - Solde d'exécution d'investissements (Résultat d'investissements)	61 426.89 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissment	-142 805.63 €
F - Besoin de financement : D + E	-81 378.74 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT = C / = G+ H	17 332.10 €
G - Affectation en réserve R 1068 en investissement sur 2026	17 332.10 €
H - Excédent reporté en fonctionnement R 002 sur 2026	0.00 €
I - Déficit reporté en fonctionnement D 002 sur 2026	0.00 €

Le conseil municipal décide :

D'AFFECTER sur le budget annexe de l'eau 2026 le résultat d'investissement positif en recettes d'investissements au compte 001 soit 61 426,89 € ;

D'AFFECTER sur le budget annexe de l'eau 2026, 17 332,10 € en réserves au compte 1068 de la section d'investissement.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 11**

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Considérant que :

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat d'investissement	
1 - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 833.79 €
2 - Résultats antérieurs reportés ligne 001 du compte financier unique 2025, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	77 586.10 €
3 - Résultat à affecter = (1 + 2)	157 419.89 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT = 3	
4 - Excédent reporté en investissement R 001 sur 2026	157 419.89 €
5 - Déficit reporté en investissement D 001 sur 2026	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-14 607.20 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique , précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	46 474.69 €
C - Résultat à affecter = (A + B) (Si C est négatif, report du déficit ligne I ci-dessous)	31 867.49 €
D - Solde d'exécution d'investissements (Résultat d'investissements)	157 419.89 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissment	-281 791.11 €
F - Besoin de financement : D + E	-124 371.22 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT = C / = G+ H	31 867.49 €
G - Affectation en réserve R 1068 en investissement sur 2026	31 867.49 €
H - Excédent reporté en fonctionnement R 002 sur 2026	0.00 €
I - Déficit reporté en fonctionnement D 002 sur 2026	0.00 €

Le conseil municipal décide :

D'AFFECTER sur le budget annexe de l'assainissement 2026 le résultat d'investissement positif en recettes d'investissements au compte 001 soit 157 419,89 € ;

D'AFFECTER sur le budget annexe de l'assainissement 2026, 31 867,49 € en réserves au compte 1068 de la section d'investissement ;

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 12
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Considérant que :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 697.99 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique , précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-14 666.68 €
C - Résultat à affecter = (A + B) (Si C est négatif, report du déficit ligne I ci-dessous)	-4 968.69 €
D - Solde d'exécution d'investissements (Résultat d'investissements)	43 945.46 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissment	-9 400.00 €
F - Besoin de financement : D + E	0.00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT = C / = G+ H	-4 968.69 €
G - Affectation en réserve R 1068 en investissement sur 2026	0.00 €
H - Excédent reporté en fonctionnement R 002 sur 2026	0.00 €
I - Déficit reporté en fonctionnement D 002 sur 2026	-4 968.69 €

Le conseil municipal décide :

D'AFFECTER sur le budget annexe de la microcentrale 2026 le résultat d'investissement positif en recettes d'investissements au compte 001 soit 43 945,46 € ;

D'AFFECTER sur le budget annexe de la microcentrale 2026, 4 968,69 € en dépenses de fonctionnement au compte 002.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 13**

BUDGET ANNEXE DE LA STATION SERVICE : AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant que :

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat d'investissement	
1 - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	41 654.26 €
2 - Résultats antérieurs reportés ligne 001 du compte financier unique 2025, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 827.74 €
3 - Résultat à affecter = (1 + 2)	<u>37 826.52 €</u>
AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT = 3	
4 - Excédent reporté en investissement R 001 sur 2026	37 826.52 €
5 - Déficit reporté en investissement D 001 sur 2026	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-4 657.23 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique , précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-272.96 €
C - Résultat à affecter = (A + B) (Si C est négatif, report du déficit ligne I ci-dessous)	-4 930.19 €
D - Solde d'exécution d'investissements (Résultat d'investissements)	37 826.52 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissment	0.00 €
F - Besoin de financement : D + E	0.00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT = C / = G+ H	-4 930.19 €
G - Affectation en réserve R 1068 en investissement sur 2026	0.00 €
H - Excédent reporté en fonctionnement R 002 sur 2026	0.00 €
I - Déficit reporté en fonctionnement D 002 sur 2026	-4 930.19 €

Le conseil municipal décide :

D'AFFECTER sur le budget annexe de la station-service 2026 le résultat d'investissement positif en recettes d'investissements au compte 001 soit 37 826.52 € ;

D'AFFECTER sur le budget annexe de la station-service 2026, 4 930.19 € en dépenses de fonctionnement au compte 002 ;

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 14
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Considérant que :

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat d'investissement	
1 - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
2 - Résultats antérieurs reportés ligne 001 du compte financier unique 2025, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 254.37 € <hr/>
3 - Résultat à affecter = (1 + 2) Dans le budget COMMUNAL 2026	30 254.37 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT = 3	
4 - Excédent reporté en investissement R 001 sur 2026	0.00 €
5 - Déficit reporté en investissement D 001 sur 2026	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2025 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique , précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-64 445.52 €
C - Résultat à affecter = (A + B) Dans le budget COMMUNAL 2026 (Si C est négatif, report du déficit ligne I ci-dessous)	-64 445.52 €
D - Solde d'exécution d'investissements (Résultat d'investissements)	30 254.37 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissment	0.00 €
F - Besoin de financement : D + E	0.00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT = C / = G+ H	0.00 €
G - Affectation en réserve R 1068 en investissement sur 2026	0.00 €
H - Excédent reporté en fonctionnement R 002 sur 2026	0.00 €
I - Déficit reporté en fonctionnement D 002 sur 2026	0.00 €

Le conseil municipal décide :

D'AFFECTER sur le budget principal de la commune 2026 le résultat d'investissement positif en recettes d'investissements au compte 001 soit 30 254,37 € ;

D'AFFECTER sur le budget principal de la commune 2026, le résultat de fonctionnement négatif de 64 445,52 € en déduction des recettes de fonctionnement au compte 002 ;

DE CLÔTURER le budget annexe du village vacances au 31/12/2025.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 15

VENTE DU CAMPING LA CLAPARÈDE (PARCELLES SECTION H-1637 ET H-852)

VU l'avis de France Domaine en date du 19/07/2017 à titre d'information ;

VU la délibération n°6 du 20 février 2021 :

- fixant le prix de vente du camping à 140 000 euros ferme et non négociable ;
- décidant la prise en charge des frais de géomètre par la commune ;
- décidant la prise en charge des frais notariés par l'acquéreur Monsieur Lionel VALDEYRON ;

VU l'acceptation intégrale par Monsieur Lionel VALDEYRON, camping « La Claparède » 32 Route de Nant 12230 SAINT-JEAN DU BRUEL par courriel du 23 février 2022, de ces conditions pour la vente du terrain de camping sis sur les parcelles cadastrées II 1637 et II 852 sur la commune de Saint-Jean du Bruel (12) ;

CONSIDÉRANT que la délibération du 20 février 2021 ayant ainsi décidé de la vente des parcelles affectées au camping « La Claparède » est exécutoire.

Le conseil municipal décide :

D'AUTORISER le Maire en exercice à prendre contact avec Maître Didier CALMEL (étude VIA NOT) à Millau aux fins d'élaboration de l'acte authentique de vente de parcelles II-1637 et II-852 dans les conditions fixées par la délibération du 20 février 2021 dûment acceptées par Monsieur VALDEYRON Lionel. Monsieur le Maire fixera des conditions sur l'acte de vente concernant des servitudes, notamment pour l'accès aux réseaux et à la rivière, ainsi qu'un engagement que le terrain reste un camping pendant un nombre minimum d'années ;

D'AUTORISER le Maire en exercice de procéder à la signature de tous afférents à cette vente telle que décidée par délibération du 20 février 2021 et dûment acceptée par Monsieur VALDEYRON Lionel ;

D'AUTORISER le Maire en exercice à se rapprocher de la SCP GRAVELLIER et FOURCADIER, géomètres, concernant la division foncière des parcelles concernées.

*Délibération approuvée à 13 voix pour,
1 voix contre et 1 abstention*

SÉANCE N° 2
DÉLIBÉRATION N° 16

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE (CPP)

Monsieur le Maire propose de contractualiser l'utilisation des terres sectionales des Crozes-Hauts, du Cambon et des Vernèdes par l'éleveur, Monsieur Aurélien COURNEDE, à travers une convention pluriannuelle de pâturage (CPP), selon les modalités définies par l'arrêté préfectoral de l'Aveyron n° 12-2024-09-25-00001 du 25 septembre 2024, définissant les clauses techniques et les loyers en fonction des barèmes.

Les parcelles sont soumises au régime forestier sous gestion de l'Office National des Forêts (ONF), la convention est tripartite entre la commune assistée de l'ONF et l'éleveur.

Cette CPP définit un usage agricole et une vocation pastorale sous forme de parcours, ainsi que des prairies naturelles ou temporaire. Le CPP est signée pour 6 ans reconductible et le loyer est fixé et révisable selon l'indice national du fermage (INF). Toutes les modalités sont décrites dans la CPP avec une restriction aux bovins. Le tarif de la location annuelle a été défini conformément à l'arrêté préfectoral cité ci-dessus, il s'établit à 6 €/ha.

Une convention sera établie entre la mairie assistée de l'ONF et :

Monsieur Aurélien COURNEDE

24 route des Puits – 12200 LE BAS SEGALA – Tél : 06.37.64.06.32

Le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la CCP ci-dessus, sur les parcelles cadastrales Section C et numéros 0316 ; 0317 ; 0318 ; 0319 ; 0325 ; 0326 ; 0327 ; 0328 ; 0329 ; 0330 ; 0331 ; 0332 ; 0333 ; 0334 ; 0335 ; 0336 ; 0337 ; 0338 ; 0339 ; 0340 ; 0341 ; 0342 ; 0343 et 0344 ;

D'ADOPTER la CCP ci-dessus avec un loyer annuel de 6 €/ha ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la CCP avec l'éleveur, à intervenir et signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Delibération approuvée à 15 voix pour


QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier conseil du 6 février :

DEVIS	OMI	1560 € TTC (Granulés de chauffage école)
DEVIS	HÔTEL DU MIDI PAPILLON	690,91 € TTC (Repas Raid Occitania)
DEVIS	MARTIN JEAN FRANCOIS	559,68 € TTC (Éclairage maison du parc)
DEVIS	LA POSTE	153,65 € TTC (Plaques numéros pour adressage)
DEVIS	COMAT ET VALCO	166,80 € TTC (Plaque rond-point du 19 mars 1962)
DEVIS	JPP DIRECT	600 € TTC (Support vélo, place de la Borie)

- Monsieur le Maire a demandé l'implantation d'un arrêt avec abribus à l'Esplanade, pour le bus scolaire de la Cavalerie ;
- Prise en charge par la collectivité du branchement au réseau d'eau potable et d'assainissement collectif pour les particuliers sur la partie voie publique jusqu'à la limite de la propriété privée ;
- Mme Justine Bousquier demande l'autorisation d'installer une caravane sous un hangar, rue de la Cabrone, avec raccordement à l'égout à ses frais, le temps qu'elle réalise les travaux de son logement situé 8 route de Trèves. Le conseil est favorable à accorder cette autorisation pour un an, renouvelable à sa demande, en fonction de l'avancement des travaux ;
- Rolande Cobo prend la parole pour faire le point sur le projet de passerelle au Bruel qui permettrait de faire un cheminement pédestre du village vers la Roque. Le projet initial prévoyait une passerelle en bois de 8 m de long, pour un coût de 7 800 € TTC. Suite à la demande d'autorisation de Monsieur le Maire auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et à la visite de Mme Clément 7 mois plus tard, celle-ci donne un avis favorable, à condition que le tablier de la passerelle soit positionné au niveau haut du mur d'enceinte de la parcelle mitoyenne et du tuyau des eaux usées. La passerelle passerait ainsi de 8 m à 18 m de long pour un coût de 70 000 € TTC (devis de l'entreprise Germain). Il sera possible d'avoir des subventions, mais pour le moment le dossier est mis en attente ;
- Concernant le dossier d'installation de caméras de vidéosurveillance, la Préfecture a ouvert une ligne sur demarche.numerique.gouv.fr afin de faire une demande de DETR ;
- Monsieur le Maire a établi la liste des permanences pour les assesseurs et les scrutateurs pour le premier et le deuxième tour des élections municipales. Chaque liste aura 2 scrutateurs. Le président du bureau de vote sera Monsieur Claude VIDAL, le vice-président Monsieur Claude REFREGERS et le secrétaire Monsieur Jean-Luc DRIGOUT. Monsieur le Maire demande d'être vigilant sur le respect des procédures. Les électeurs ayant une procuration devront passer 2 fois. Une affiche rappellera le nouveau mode de scrutin. Si aucune des listes n'obtient 50 % + 1 voix des suffrages exprimés, il y aura un 2^{ème} tour.

le secrétaire de séance


Jean-Luc DRIGOUT

La séance est levée à 22h10

le maire
Claude VIDAL


The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data. The second part of the document outlines the procedures for handling discrepancies. It states that any differences between the recorded amounts and the actual amounts should be investigated immediately. The third part of the document provides a detailed breakdown of the financial data for the period covered. It includes a table showing the various categories of income and expenses, along with their respective amounts. The final part of the document concludes with a summary of the overall financial performance and a statement of the total net income for the period.

The following table provides a detailed breakdown of the financial data for the period covered. It includes a table showing the various categories of income and expenses, along with their respective amounts. The table is organized into columns for each category and rows for each item. The total for each category is also provided. This table is essential for understanding the financial performance of the organization and for identifying areas for improvement. The data shows that the organization has achieved a significant increase in revenue over the period, which is a positive sign. However, there are also areas where expenses have increased, which may be a cause for concern. The overall net income has also increased, which is a good result. The document concludes with a statement of the total net income for the period.

The following table provides a detailed breakdown of the financial data for the period covered. It includes a table showing the various categories of income and expenses, along with their respective amounts. The table is organized into columns for each category and rows for each item. The total for each category is also provided. This table is essential for understanding the financial performance of the organization and for identifying areas for improvement. The data shows that the organization has achieved a significant increase in revenue over the period, which is a positive sign. However, there are also areas where expenses have increased, which may be a cause for concern. The overall net income has also increased, which is a good result. The document concludes with a statement of the total net income for the period.

The following table provides a detailed breakdown of the financial data for the period covered. It includes a table showing the various categories of income and expenses, along with their respective amounts. The table is organized into columns for each category and rows for each item. The total for each category is also provided. This table is essential for understanding the financial performance of the organization and for identifying areas for improvement. The data shows that the organization has achieved a significant increase in revenue over the period, which is a positive sign. However, there are also areas where expenses have increased, which may be a cause for concern. The overall net income has also increased, which is a good result. The document concludes with a statement of the total net income for the period.

The following table provides a detailed breakdown of the financial data for the period covered. It includes a table showing the various categories of income and expenses, along with their respective amounts. The table is organized into columns for each category and rows for each item. The total for each category is also provided. This table is essential for understanding the financial performance of the organization and for identifying areas for improvement. The data shows that the organization has achieved a significant increase in revenue over the period, which is a positive sign. However, there are also areas where expenses have increased, which may be a cause for concern. The overall net income has also increased, which is a good result. The document concludes with a statement of the total net income for the period.